



rentrée 2023 • l'ensa•m à l'IMVT • Porte d'Aix





L'organisation de la Formation professionnelle continue d'architecte s'appuie sur l'ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession d'architecte.

L'ENSA•Marseille est l'une des 6 écoles d'architecture françaises à proposer une FPC. Elle est ouverte aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Architecte. Elle s'adresse majoritairement aux collaborateurs d'architectes, mais s'ouvre également à d'autres professionnels du projet architectural et urbain, comme : architectes d'intérieur, urbanistes, etc.

Selon les parcours personnels et suite à validation des acquis et expériences, il est possible d'intégrer :

- la 2e année du 1er cycle conduisant au Diplôme d'Études en Architecture, conférant grade de Licence :
- la 1ère année du 2e cycle conduisant au Diplôme d'État d'Architecte, conférant grade de Master.

Pour exercer en libéral et s'inscrire à l'Ordre des Architectes, une année supplémentaire, hors FPC, est nécessaire pour obtenir l'Habilitation à exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP). Cette formation est également proposée par l'ensa•m.

# profils concernés

Toute personne exerçant une activité en collaboration ou sous l'autorité d'un architecte. Techniciens supérieurs, ingénieurs en bureau d'étude, maîtres d'œuvre en bâtiment, chefs de chantier, conducteurs de travaux...

# pré-requis

- Vous devez justifier d'une activité professionnelle antérieure d'au moins 3 années temps plein dans les domaines de l'architecture ou de la construction, sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes.
- Vous devez avoir une activité professionnelle pendant toute la durée de la formation.





#### Pour l'accès en cycle licence (durée 2 ans)

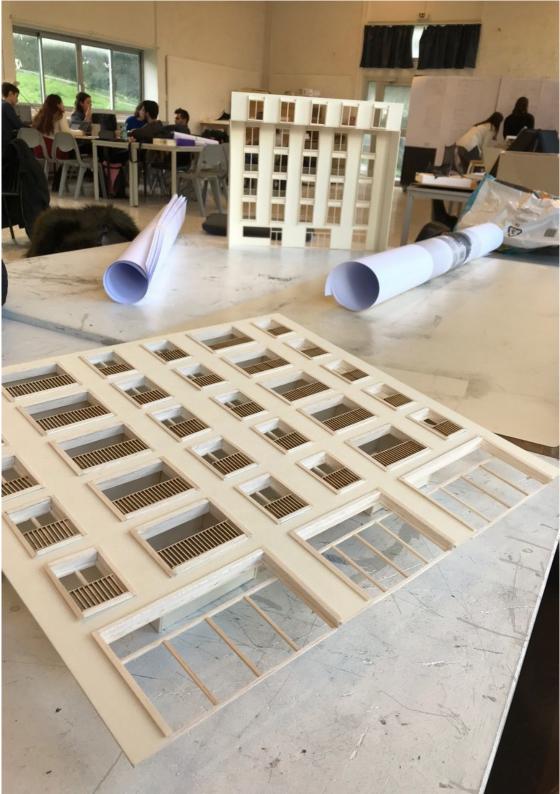
1 • Justifier d'une activité professionnelle d'au moins 3 années à temps plein dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte, en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes;

#### 2 • selon votre situation:

- ▶ sans diplôme, justifier d'une expérience professionnelle de 8 ans dans les domaines de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace.
- ▶ titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent, justifier d'une expérience de 6 ans dans les domaines cités ci-dessus.
- ▶ titulaire d'un Bac + 2, justifier une expérience de 4 ans dans les domaines cités ci-dessus.

### Pour l'accès en cycle master (durée 2 ans)

- ▶ vous êtes titulaire du diplôme d'Etudes en architecture conférant le grade de licence ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'études en architecture.
  - ▶ justifier de plusieurs années d'expérience.



## organisation de la formation





#### 4 champs disciplinaires

Formation théorique permettant l'acquisition des savoirs nécessaires à la pratique du projet et de l'architecture : théorie & projet, Art & représentation, Construction & environnement . Histoire & Société

Les cours ont lieu les vendredis et 2 samedis par semestre à l'ensa•m



#### **FPC-PROFIL**

### Prochain recrutement année universitaire 2024/2025

Compte Personnel de Formation (CPF) : <u>www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/consulter-mes-droits-formation</u>

Transitions Pro (ex Fongecif) Grand Est ou autres régions : <a href="https://www.transitionspro-grandest.">www.transitionspro-grandest.</a> fr et www.transitionspro-bfc.fr

OPCO EP: www.opcoep.fr (entreprises de proximité, entreprises d'architecture)

OPCO Atlas : <u>www.opco-atlas.fr</u> (anciennement FAFIEC, entreprises et salariés des services

financiers et du conseil)

AGEFIPH: www.agefiph.fr (personnes en situation de handicap)

### renseignements & préparation au concours d'entrée

www.marseille.archi.fr/enseignements/formation-profil/

#### contact

Responsable administrative : Cécile HERRMANN • tél : 04 91 82 71 29

mail: cecile.herrmann@marseille.archi.fr